

# COMMUNE DE CORBONOD

## Compte rendu du Conseil Municipal du 19 mai 2017

**Présents :** Joseph TRAVAIL, Jean-Louis GENY, Sandrine TASSET, Pierre BRUN, Estelita LACHENAL, Marie-Claude BERNARD, Nadia POIRIER, Nicolas BOTTERI, Jean COLLIN, Régis MOLLEX, Patrick CHAPEL

**Absents :** Laurent BERNARD, Géraldine GREMERET.

**Absente excusée :** Floriane CLARY.

**Pouvoir :** néant.

**Secrétaire de séance :** Marie-Claude BERNARD.

**Convocation :** 11 mai 2017

### **Ordre du jour :**

- Attribution de subventions aux associations,
- Convention Communauté de Communes Bugey Sud pour instruction des dossiers d'urbanisme – avenant n° 12 : participation financière 2017,
- Convention avec la Communauté de Communes Usse et Rhône pour l'entretien de la voirie, des réseaux et espaces verts de la Zone Artisanale et Economique de Marboez,
- Espace Culturel Rural et de Loisirs :
  - o alimentation électrique : plan de financement du SIEA,
  - o réseau de télécommunication : plan de financement du SIEA,
  - o raccordement électrique : devis ENEDIS,
- Comité Consultatif Communal des Sapeurs-pompiers : renouvellement des membres,
- C. C. U. R. : lancement du diagnostic Eau potable de la commune,
- Centre de loisirs : financement 2017,
- Terrains : achats et vente,
- Devis entretien voirie et climatisation mairie,
- Divers.

### **I) Secrétaire de séance :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Marie-Claude BERNARD secrétaire de séance.

### **II) Approbation du compte rendu de la réunion du 24 mars 2017 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la réunion du 24 mars 2017.

### **III) Attribution de subventions aux associations :**

Le Maire rappelle que 13 000 € ont été inscrits au Budget Primitif 2017 pour permettre d'attribuer des subventions aux associations.

Jean-Louis GENY :

- rappelle les critères d'attribution des subventions :
  - o association de la commune : forfait de 100 € + 10 € par adhérent de la commune,
  - o association d'une commune extérieure : 10 € par adhérent de la commune,
  - o dossier de demande de subvention complet à remettre en mairie,
- propose la liste des subventions.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

### **IV) Convention Communauté de Communes Bugey Sud pour instruction des dossiers d'urbanisme – avenant n° 12 : participation financière 2017 :**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les dossiers d'urbanisme sont instruits par le service A. D. S. de la Communauté de Communes Bugey Sud. Les frais de fonctionnement sont répartis, chaque année, entre les communes, en fonction du nombre de dossiers traités l'année précédente.

Il présente l'avenant n° 12 à la convention portant le montant de la participation financière 2017 à 10 457 € pour CORBONOD et donne l'échéancier pour l'année.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

Le Maire fait savoir que, la compétence urbanisme ayant été transférée à la C. C. U. R., les dossiers seront instruits par son service urbanisme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## **V) Convention avec la Communauté de Communes Usse et Rhône pour l'entretien de la voirie, des réseaux et espaces verts de la Zone Artisanale et Economique de Marboez :**

La C. C. U. R. est désormais compétente en matière de développement économique, pour la gestion des Z. A. E. et prend en charge les frais de fonctionnement et d'investissement des différentes zones, y compris la zone de Marboez. La C. C. U. R., ne disposant pas du personnel technique pour l'entretien de chaque zone d'activités, propose une convention pour confier, à chaque commune concernée, l'entretien de la voirie et des réseaux, de l'éclairage et des espaces verts contre le versement d'un montant forfaitaire annuel basé sur la longueur de la voirie (173 ml pour la Z. A. E. de Marboez) et estimé à 23 € le ml, soit 3 979 €.

Accord à l'unanimité.

## **VI) Espace Culturel Rural et de Loisirs :**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération en date du 22 septembre 2016 au cours de laquelle il approuvait les A. P. S. (Avant-Projets Sommaire) pour les réseaux d'alimentation électrique et de télécommunication de l'Espace Rural Culturel et de Loisirs.

Il présente ensuite les plans de financement correspondant aux A. P. D. (Avant-Projets Définitifs).

### **A) Alimentation électrique : plan de financement du SIEA :**

- montant des travaux : 15 000 € HT soit 18 000€ TTC,
- participation du SIEA (50 % du HT) : 7 500 €
- récupération de la T. V. A. : 3 000 €
- restant à la charge de la commune : 7 500 €

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

### **B) Réseau de télécommunication : plan de financement du SIEA :**

- montant des travaux à la charge de la commune : 2 000 € TTC
- subvention du SIEA : 600 €
- restant à la charge de la commune : 1 400 €

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal

### **C) Raccordement électrique : devis ENEDIS**

Le Maire fait savoir qu'il a accepté le devis d'ENEDIS pour le raccordement du futur bâtiment au réseau public d'électricité pour un montant de 1 294. 85 € TTC.

Le Maire rappelle que le plan de financement de la salle approuvé se décomposait de :

- 500 000 € d'emprunt,
- 10 000 € de crédits parlementaires,
- 150 000 € de subvention du Conseil Départemental,
- 80 000 € de DETR.

Par courrier en date du 9 mai 2017, Monsieur le Préfet de l'Ain fait savoir qu'une aide financière de l'état, au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local, d'un montant de 216 224 € a été attribuée, soit 25 % du montant HT des travaux.

Jean-Louis GENY propose de lancer une réflexion sur l'équipement et le financement de la salle et sur l'aménagement des abords de l'école.

## **VII) Comité Consultatif Communal des Sapeurs Pompiers – renouvellement des membres :**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le C. C. C. S. P. est composée du Maire, Président, et d'un nombre égal d'élus et de sapeurs-pompiers (titulaires et suppléants). Par délibération en date du 23 avril 2014, le Conseil Municipal désignait ses membres pour une période de 3 ans à compter du 23 juin 2014.

Il convient de désigner les membres pour une nouvelle période de 3 ans.

Le Conseil Municipal désigne :

- Pierre BRUN, Estelita LACHENAL et Nicolas BOTTERI, membres titulaires,
- Sandrine TASSET, Nadia POIRIER et Patrick CHAPEL, membres suppléants.

A la demande de Jean COLLIN, Pierre BRUN explique que le rôle du comité est la gestion du recrutement et de la carrière des sapeurs-pompiers et la gestion du matériel.

## **VIII) Diagnostic Eau potable de la commune :**

Dans le cadre du Contrat de Rivières des Usse et du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (P. G. R. E.) et dans le cadre de l'étude du transfert de la compétence A. E. P. à la C. C. U. R., il est nécessaire de réaliser un Schéma Directeur Eau Potable de toutes les communes de la C. C. U. R.

Le S. M. E. C. R. U. (Syndicat Mixte d'Exécution du Contrat de Rivière des Usse) réalisera la partie

administrative et lancera une consultation pour intégrer l'étude diagnostic A. E. P. de la commune dans le marché du Schéma Directeur A. E. P.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adhère au groupement de commande pour la consultation d'un bureau d'étude, donne mandat au S. M. E. C. R. U. pour réaliser le diagnostic A. E. P. et s'engage à régler le coût des études, subventions Agence de l'eau et Conseil Départemental déduites.

Le Département de l'Ain a élaboré, en 2013, un Schéma Départemental Alimentation Eau Potable pour toutes les communes de l'Ain. L'étude diagnostic réalisée par le S. M. E. C. R. U. consistera à actualiser ce schéma départemental.

### **IX) Centre de loisirs : financement 2017 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le projet de Familles Rurales pour l'ouverture du Centre de Loisirs du 10 juillet au 4 août 2017 dans les locaux de l'école maternelle, le montant de la participation financière de la commune, de 10 500 €, sera réajustée en fonction de la fréquentation pendant la durée du fonctionnement du centre. Les conditions de mise à disposition des locaux et des espaces feront l'objet d'une convention.

### **X) Terrains : achats et ventes :**

#### **A) Achat terrains POLONI à Orbagnoux :**

La source d'Orbagnoux et son captage qui alimentent le réservoir (réserve incendie) sont situés sur des terrains qui appartiennent aux Consorts POLONI.

Lors de la création du captage et du réseau, les négociations ont porté sur un accord avec la famille POLONI qui autorisait le captage de la source et la création du réseau pour l'alimentation du réservoir contre un compteur « gratuit » à proximité de leurs habitations Au Fumaray qui leur permettait de consommer gratuitement 30 m<sup>3</sup>/an. Cette pratique n'est plus autorisée, aussi, lors des travaux de renforcement du réseau d'eau potable du hameau de Corbonod, le compteur a été supprimé. Afin de régulariser la situation, le Maire propose que la commune se porte acquéreur des parcelles cadastrées section B numéro 240 (84 ares 04) et 241 (5 ares 47) au prix de 0.08 € le m<sup>2</sup>. Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

#### **B) Vente d'une partie de chemin sur la propriété POLONI Au Fumaray :**

Le Maire rappelle qu'une partie de chemin, au lieu-dit « Au Fumaray », est située entre les propriétés POLONI et ne dessert que leurs propriétés, une des habitations a été construite en encorbellement sur un passage d'environ 8 m.

Par délibération en date du 10 juillet 2015, le Conseil Municipal autorisait le Maire à faire délimiter le terrain concerné pour le céder aux Consorts POLONI une surface de 145 m<sup>2</sup> du chemin, soit sur la longueur pour laquelle Mme Nathalie POLINI et M. Philippe POLONI sont propriétaires des 2 cotés.

Le conseil Municipal fixe le prix à 5 € le m<sup>2</sup> et charge le Maire de signer l'acte notarié.

#### **C) Achat terrain MILLIERET/JULIAN à Charbonnière :**

Lors de l'achat de la propriété TARDY à Charbonnière par M. MILLIERET et Mme JULIAN, le Maire a négocié l'échange d'une partie du terrain (pour améliorer le carrefour en face de l'entrée de la chocolaterie) contre des travaux réalisés par les agents techniques (évacuation eau, muret).

Les travaux ayant été réalisés, le Maire propose d'acquérir 25 m<sup>2</sup> de terrain de la propriété de Monsieur Gaultier MILLIERET et Madame Mélanie JULIAN. Le Conseil Municipal charge le Maire de signer l'acte notarié. Les frais d'acte seront à la charge de la commune.

### **XI) Devis entretien voirie et climatisation mairie:**

Le Conseil Municipal accepte les devis :

- EIFFAGE Route de 22 152.00 € TTC pour le Point à Temps 2017,
- Sarl CLIMA Teck de 10 594.80 € TTC pour le remplacement de la climatisation des bureaux et de l'accueil de la mairie.

### **XII) Divers :**

#### **A) Opération « Zéro pesticide » :**

A la demande du Maire, Jean-Louis GENY rappelle au Conseil Municipal sa délibération n° 2016-030 du 17 juin 2016 par laquelle il décidait d'adhérer à l'opération « Objectif zéro pesticide pour nos villes et villages » et la convention avec le S. M. E. C. R. U. qui en découlait.

### **1) Achat d'un désherbeur vapeur :**

L'Agence de l'Eau a attribué une subvention à hauteur de 80 % pour l'achat d'un désherbeur vapeur. Jean-Louis GENY présente le devis des établissements CHAVANEL pour un désherbeur de marque AUXICLEAN d'un montant de 29 868 € HT soit 35 841.60 € TTC, il propose de passer une convention de financement et d'utilisation entre les 2 communes, La commune de SEYSSEL 01 participera à hauteur de 2 761. 50 € (reste à la charge de la CORBONOD 3 348 50 €) CORBONOD étant propriétaire du désherbeur.

Accord à l'unanimité.

### **2) Communication :**

Jean-Louis GENY propose de créer un évènement autour du thème « Zéro pesticide » pour informer et échanger avec la population. Il conviendra de réfléchir sur l'organisation de cet évènement au cours duquel le matériel et les nouvelles pratiques d'entretien des espaces verts pourraient être présentés.

Régis MOLLEX propose d'associer les viticulteurs qui présenteraient le désherbeur pour les vignes.

Sandrine TASSET propose de faire participer le C. P. I. E.

### **B) C. C. A. S. :**

Sandrine TASSET fait le point sur la réunion du Comité Communal d'Action Sociale, notamment sur les demandes d'aide :

- hébergement en urgence de Mme X pendant 2 nuits au « Château » (facture 92. 60 €) dans l'attente d'une prise en charge en foyer à BELLEY, les membres du C. C. A. S. proposent d'accepter la prise en charge des frais d'hébergement,
- demande d'aide financière ponctuelle de Monsieur X par l'assistante sociale du secteur. Il rencontre des problèmes financiers (notamment au niveau des frais de garde de son fils qui ont augmenté suite à la séparation des parents).

Le Conseil départemental de l'Ain lui a attribué une aide exceptionnelle de 100 €.

Les membres du C. C. A. S., considérant les revenus de M. D, proposent de ne pas lui venir en aide financièrement dans l'immédiat et de revoir sa situation ultérieurement si besoin est.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

### **C) Garants des coupes affouagères :**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal désigne MM. Laurent BERNARD, Raymond VEZIEN et Michel GOUX garants des coupes affouagères délivrées en 2017. Le rôle des garants est de procéder à la répartition des lots et veiller à la bonne exécution de l'exploitation.

### **D) Demande d'achat d'une partie de chemin à Dorches par M. ROUX :**

Le Maire fait part de la demande de M. ROUX, propriétaire d'une maison et de terrain à Dorches et qui souhaite acquérir une partie d'un ancien chemin qui traverse sa propriété. Le Maire propose de contacter les autres propriétaires riverains et de lancer une enquête publique.

Accord à l'unanimité.

### **E) Informations :**

Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal, les décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Locales :

Acceptation de devis :

- Peintures Pia-Gazil d'un montant de 2 918. 80 € pour mettre en place la signalisation conformément au programme des travaux de mise en accessibilité des locaux (dalle podotactile, bande adhésive de couleur, ...),
- PHILIPPE SAS d'un montant de 591. 24 € pour des tubes et des fers plats pour la matérialisation des places de stationnement sur le parking de la gare,
- EIFFAGE Route d'un montant de 3 517. 20 € pour la remise en état d'une partie de la voirie à Mancin Ouest,
- EIFFAGE Route d'un montant de 4 716. 00 € pour la remise en état d'une partie de la voirie à Charveyron,
- VPSL d'un montant de 1 176. 98 € pour des vêtements de travail pour les agents techniques,
- Editions SEDRAP d'un montant de 1 308. 01 € pour des livres scolaires,

D. I. A. pour lesquelles il a fait savoir que la commune n'exercera pas son droit de préemption :

- maison IMMORHONE à Mancin Ouest,
- maison UTTENVEILER, route de la Brune au Bourg,
- maison MEDIANI à Eilloux,
- maison JLJ MARCHANDS de Biens à Gignez.